

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Du 09 septembre 2024 à 20h30 en Mairie

PRESENTS : Jacques DUBOUT (mairie) – Evelyne MARTIN - Patrick HEIDELBERGER – Donata ROTH - Jean-Laurent FERVEL - Marie-Anne SOLETTI – Dominique PORTEILLA FOURNIER - Nicolas BLOUQUY - Daniel DEVISCOURT – Roland MERLEAU - Céline PAUGET - Franck PERRET – Roxane PERRET – Laurence TAQUET

ABSENTES EXCUSEES : - Michael BIRNER (procuration à Patrick. HEIDELBERGER) – Emeline HEDRICH (procuration à Michael BLOUQUY) - Jocelyne PETRY (procuration à Donata ROTH)

ABSENTS: Cyrille ROBERT – Pascale STEINMANN

1) **Nomination secrétaire de séance**

Patrick HEIDELBERGER est nommé secrétaire de séance.

2) **Approbation du procès-verbal du 08 juillet 2024**

Le procès-verbal est voté à l'unanimité.

3) **Mise à jour du tableau des emplois au 1^{er} septembre 2024**

Monsieur le Maire informe de la mise à jour globale du tableau des emplois, à compter du 1^{er} septembre 2024. Il est proposé de modifier la présentation et de mettre à jour le tableau des emplois de la façon suivante (ci-joint pièce n°1) :

Pour le Centre de Loisirs :

- 2 postes au grade d'animateur de catégorie B : 1 poste est actuellement pourvu, le 2^{ème} poste reste ouvert en cas de besoins ;
- 7 postes au grade d'adjoint d'animation de catégorie C : 6 postes sont actuellement pourvus (5 à temps plein et 1 à 28%), 1 poste est en cours de remplacement suite à une demande de disponibilité pour proche aidant ;
- 2 postes au grade d'adjoint d'animation de catégorie C sont ouverts et vacants à temps plein en cas de besoin ;
- 2 postes d'adjoint d'animation de catégorie C sont ouverts dans le cadre d'un contrat vacataire pour la période des vacances de la Toussaint du 21 octobre au 03 novembre 2024 ;
- 1 poste d'adjoint d'animation dans le cadre d'un contrat d'apprentissage du 28 août 2024 au 04 juillet 2025.

Pour le service scolaire cantine :

- 5 postes sont ouverts à temps plein : 1 poste au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, 3 postes au grade d'adjoint technique et un poste vacant en cas de besoins.

Pour le service scolaire entretien :

- 7 postes sont ouverts au grade d'adjoint technique : 5 postes sont pourvus dont 2 à temps plein, 3 à temps non complet (86%, 43% et 23%). 2 postes vacant en cas de besoin.

Pour le service scolaire ATSEM :

- 7 postes sont ouverts : 1 poste pourvu au grade d'adjoint d'animation, 2 postes pourvus au grade d'adjoint technique dont un à 60%. 3 postes vacants en cas de besoin au grade d'adjoint technique 2 à 50% et 1 à temps plein. Un poste ouvert au grade d'adjoint technique mais l'agent est absent pour une mise en disponibilité.

Pour le service scolaire encadrement et administratif :

- 2 postes sont ouverts et pourvus : un au grade d'adjoint administratif territorial et un au grade d'ATSEM principal 1^{ère} classe.

Pour le service technique :

- 8 postes sont ouverts : 3 postes pourvus au grade d'adjoint technique, un poste ouvert au grade d'adjoint technique mais l'agent est absent pour une mise en disponibilité. Un poste pourvu au grade d'agent de maîtrise principal. 3 postes vacants en cas de besoins.

Pour la maison médicale :

- 1 poste ouvert et vacant au grade d'adjoint administratif (14%)

Pour la mairie :

- 5 postes ouverts au grade de rédacteur de catégorie B : 3 postes pourvus : 1 rédacteur, 1 rédacteur principal 2^{ème} classe et 1 rédacteur principal 1^{ère} classe et 2 postes ouverts et vacants en cas de besoins ;
- 6 postes ouverts au grade d'adjoint administratif dont 1 adjoint administratif principal 2^{ème} classe ; 2 pourvus, un poste l'agent est absent pour mise en disponibilité, un poste dans le cadre d'un contrat d'apprentissage du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2025 et un poste ouvert en cas de besoin ;
- 1 poste ouvert et vacant au grade d'adjoint territorial du patrimoine à 50% ;
- 3 postes ouverts pour le service police municipale : 2 postes au grade de grade champêtre dont un pourvu, et 1 ouvert et vacant en cas de besoin. Un poste d'ASVP au grade d'adjoint technique ;
- 1 poste ouvert et vacant en cas de besoin au grade d'attaché territorial.

Pour résumer, à ce jour, la commune compte :

- 53 postes permanents ouverts, dont 34 sont pourvus et 19 sont vacants
- 6 postes non permanents ouverts, dont 4 pourvus et 2 vacants

Ce qui représente 31,40 équivalent temps plein.

Il est demandé au conseil municipal de donner son accord sur la mise à jour et la création d'emplois à compter du 1^{er} septembre 2024 pour le tableau des emplois. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Le conseil valide à l'unanimité la mise à jour et la création d'emplois à compter du 1^{er} septembre 2024.

Délibération : vote pour à l'unanimité

4) Prise en charge des frais pédagogiques pour le contrat d'apprentissage de Mathilde BUYSSSE

A partir du 28 août 2024 au 04 juillet 2025, la commune accueille Mlle BUYSSSE Mathilde dans le cadre d'un contrat d'apprentissage à l'accueil du périscolaire. (Pièce n°2.1 et 2.2)

Il est noté que le coût des frais pédagogiques reste à la charge de la commune, les demandes de financement auprès du CNFPT doivent être faites au moins un an avant la rentrée scolaire. Le coût de la formation est de 7 625,75€ l'année. Mlle BUYSSSE âgée de 19 ans sera rémunérée à hauteur de 43% du SMIC. Nous pouvons considérer que l'équilibre se fait par la charge du salaire qui est diminué.

Nous sommes ravis d'accueillir un agent dans le cadre d'un apprentissage, il faudra être attentif pour les prochaines fois afin d'avoir le temps de faire les demandes de prises en charge des frais pédagogiques.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord pour la prise en charge des frais pédagogiques.

Le conseil valide à l'unanimité la prise en charge des frais pédagogiques pour le contrat d'apprentissage.

Délibération : vote pour à l'unanimité

5) **Prise en charge des frais de déplacement pour le voyage des CM2 en Toscane du 04 au 06 octobre 2024, pour la participation au concours international de mathématiques**

Monsieur Le Maire informe : les élèves de CM2 (29 élèves et 2 parents accompagnateurs) vont participer à la finale internationale de mathématique du 04 au 06 octobre 2024, qui se déroule en Italie en Toscane. L'association organisatrice prend en charge l'ensemble des frais sauf le transports et l'hébergement des chauffeurs.

Le coût est estimé à environ 8 000€. Une participation pourrait être demandée aux familles et organiser des ventes de gâteaux ou autres. Afin de ne pas pénaliser les enfants pour faute de budget au vu des délais trop courts pour la mise en place de l'organisation. Les frais de transport sont à 6 550,00€ TTC (ci-joint le devis, pièce n°3), restera le montant des frais supplémentaires liés aux transports (péages...) et l'hébergement pour les deux chauffeurs.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord pour la prise en charge des frais supplémentaires.

Le conseil valide à l'unanimité la prise en charge des frais de transport ainsi que les frais supplémentaires et l'hébergement des deux chauffeurs, pour le voyage en CM2 en Toscane.

Délibération : vote pour à l'unanimité

6) **Validation action « café des parents »**

Monsieur Le Maire informe : Madame Sophie ROBERT formatrice petite enfance est intervenue l'année passée dans le cadre de l'action « Café des parents ». Elle nous a fait part de son bilan (pièce n°4), selon le rapport que vous trouverez en pièce annexe, 17 Familles ont bénéficié de l'action « Café des parents » y compris des ateliers.

Les résultats de l'enquête montrent une grande satisfaction de l'action. L'objectif de soutien à la parentalité est visiblement atteint à travers les témoignages que vous trouverez en annexe 2 du rapport. Ils évoquent une importance d'être écouté en tant que parent dans les difficultés du quotidien. Le lien entre participants a pu se créer à travers une compréhension mutuelle et une conscientisation de ne pas rester isolé. Enfin, une majorité des familles souhaiterait que l'action perdure l'année prochaine mais en changeant le jour, éventuellement le vendredi. De plus les participants au dernier atelier ont émis fortement le besoin de participer à d'autres ateliers.

Par conséquent, Madame Sophie ROBERT souhaite et propose de poursuivre l'action d'octobre 2024 à juin 2025. Vous trouverez ci-dessous une estimation du budget maximum. En sachant que 9 cafés mensuels auront lieu et 4 ateliers pourraient voir le jour sous condition d'accord de la mairie et de besoin des parents de Versonnex. Suite à une discussion avec un membre du PEDT (projet éducatif territorial) la suggestion a été faite d'intégrer l'action "Café des parents" au budget prévu. L'action étant au bénéfice des familles et des enfants. Le coût annuel est estimé à 1 729,20€.

Café des Parents	Budget estimé
Animation Café	900,00 €
Animation Atelier	800,00 €
Matériel	8,20€
Frais Alimentaire	21,00€
Total	1729,20€

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord pour continuer l'action « café des parents » et d'accepter de financer un montant annuel estimé à 1 729,20€.

Le conseil valide à l'unanimité de continuer l'action « café des parents ».

Délibération : vote pour à l'unanimité

7) SIEA : Convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat d'électricité

Le Maire informe, la commune bénéficie actuellement d'un marché à bon de commande négocié dans le cadre d'achat d'électricité coordonné par le SIEA (Syndicat Intercommunal d'Energie et de communication de l'Ain).

Afin de pouvoir continuer à bénéficier des services, de la fourniture d'électricité et des tarifs négociés, il est demandé au conseil municipal de : (pièce n°5.1 à 5.8)

- Accepter les termes du projet de convention constitutive du groupement de commande pour l'achat d'électricité et de services associés ;
- Autoriser l'adhésion de la commune au groupement de commandes à intervenir ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés ;
- Autoriser M. Le Maire à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires ;
- Autoriser le représentant du coordinateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune.

Il est rappelé que les prix seront bloqués pendant 3 ans, la maison de santé est comprise dedans.

Le conseil valide à l'unanimité l'adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et des services associés et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents.

Délibération : vote pour à l'unanimité

8) Délibération pour l'utilisation de la plateforme OSMOSE

Monsieur Le Maire informe, que ce point sera reporté à un prochain conseil municipal.

Il n'est pas possible de délibérer sur l'arrêté préfectoral, suite à des difficultés d'accès à la plateforme OSMOSE.

9) Convention UEF : gestion d'une coupe de bois de jardinage

Monsieur Le Maire informe, dans le cadre d'un mandat de gestion de la coupe de bois de sécurisation de la ligne à haute tension, l'entreprise UEF est missionnée pour repérer les limites des parcelles cadastrales et déterminer l'étendue de la coupe. Elle s'occupera également des opérations de coupe et de commercialisation.

- Le coût du repérage des limites et de préparation, martelage, rédaction fiche de vente est estimé à 100€ /Hectare HT ;
- Le coût de la mise en vente, suivi de chantier est estimé à 8% HT du montant HT de la vente.

Il est demandé au conseil municipal de donner son accord pour la signature du mandat de gestion avec l'entreprise UEF. (Pièce n°6)

Le conseil valide à l'unanimité de signer la convention avec UEF.

Délibération : vote pour à l'unanimité

10) Réaménagement de l'impasse du Pré Bernard

Monsieur Le Maire informe du projet de réaménagement de l'impasse du Pré Bernard, 3 devis ont été demandés. (Pièce n°7.1 à 7.6)

Le projet est de mettre du béton désactivé, des bordures en pavés et une fontaine à eau. Nous profitons des travaux pour passer la fibre optique et le trop-plein de la fontaine vers la Grange à pont.

Le devis le moins élevé est l'entreprise Verdet Paysage d'un montant de 80 000€ TTC. Les services techniques de la ville s'occuperont du fleurissement de ce nouvel espace.

Il est demandé au conseil municipal de donner son accord pour le réaménagement de l'impasse du Pré Bernard pour un montant de 68 306,00€ HT soit 81 967,20 € TTC. .

Le conseil valide à l'unanimité le réaménagement de l'impasse du Pré Bernard.

Délibération : vote pour à l'unanimité

11) Réfection de la route de Séigny

Monsieur Le Maire informe, la route de Séigny est en mauvais état, suite aux travaux menés par le CERN et la régie des eaux. Une demande avait été faite auprès des deux structures pour différer la finition de la route. Malheureusement, les entreprises ont terminé leur mission sans prendre en compte cette demande.

Le coût de la réfection de la route sur 300m et sur toute la largeur est estimé à 50 000€.

Il serait également possible de laisser en l'état la route et de faire un marquage au sol chaucidou, pour favoriser la circulation douce. (Pièce n° 8.1 à 8.5).

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur son choix concernant la route de Segny.

Un échange a été mené entre les membres du conseil. Il a été entendu pour le moment, la route reste en l'état, un marquage « chaucidou » sera fait. Il faudra voir au niveau des eaux pluviales si l'écoulement se fait correctement. Une demande de subvention pourra être faite.

M. Le Maire doit prendre contact avec Le maire de Segny afin de l'interroger si la commune est d'accord sur le projet de limitation de vitesse à 70km/h et de marquage au sol.

Une remarque est apportée à ce point suite au conseil municipal du 14 octobre 2024.

Le panneau cédez le passage n'a pas été remis à sa place.

Deux endroits de la route sont en mauvais état et donc à refaire.

M. DEVISCOURT doit présenter un plan pour indiquer l'endroit des deux zones concernées.

Au dernier Conseil Municipal, il n'a pas été évoqué de refaire la route mais de faire un nouveau marquage au sol.

Ce point sera de nouveau abordé prochainement, dès la présentation de M. DEVISCOURT.

12) Financement du mobilier pour l'espace de coworking à la Grange à Pont

Espace coworking à la Grange à pont, une réflexion est à mener concernant la prise en charge ou non du mobilier pour cet espace. Un devis est en cours d'un montant de 50 000€. A la demande de l'exécutif, le sujet est abordé à ce conseil municipal puisque nous avons reçu une liste des besoins en mobilier (pièce n°9). Il est précisé que l'espace de coworking sera payant pour les utilisateurs.

Il est demandé au conseil municipal de donner son avis sur la prise en charge ou non du mobilier pour l'espace coworking.

La séance du conseil municipal est suspendue de 20h33 à 21h17 pour permettre un échange sur le projet de l'espace coworking à la grange à pont avec M. Guillaume CABRIE de l'association PANGLOSS et les membres du conseil municipal.

Un nouvel échange sera organisé afin de mener le projet d'aménagement en plusieurs étapes. Un rendez-vous doit être organisé avec la décoratrice d'intérieur.

13) Convention pour le théâtre de M. Philippe LACHAISE

Monsieur Le Maire informe, M. Philippe LACHAISE (YES Events) le prestataire qui nous a vendu le spectacle de la fête des mères, nous a proposé 2 spectacles de théâtre. Un spectacle gratuit le samedi et un spectacle payant du Quart d'heure gessien le dimanche sur le week-end du 26&27 octobre 2024, moyennant la gratuité de la salle.

Étant donné l'activité commerciale de YES Event, il est proposé une convention de partenariat, ci – jointe (pièce n°10) déterminant une participation de la commune aux bénéfices du week-end.

Il est demandé au conseil municipal de donner son avis.

Le conseil valide à l'unanimité la signature de la convention avec M. Philippe LACHAISE et que la commune bénéficie d'un pourcentage sur les bénéfices sur le spectacle payant du dimanche. M. Philippe LACHAISE devra fournir le bilan comptable de son spectacle.

Délibération : vote pour à l'unanimité

14) Demande de subvention pour le club de foot de Versonnex

Monsieur Le Maire informe que le club de foot de Versonnex-Grilly-Sauverny demande une subvention pour l'année 2024-2025, d'un montant de 1 500€.

Il est demandé au conseil municipal de donner son accord pour accepter de verser une subvention d'un montant de 1 500€.

Le conseil valide à l'unanimité le versement d'une subvention pour le club de foot.

Délibération : vote pour à l'unanimité

15) Règlement marché local Versonnex

Afin de permettre un accueil plus large des commerçants sur le marché de notre commune le vendredi, il est proposé d'ouvrir l'accueil en plus des producteurs certifiés bio, aux producteurs locaux. (Pièce n°11).

Il est demandé au conseil municipal de donner son avis sur la proposition du nouveau règlement du marché bio local.

Le conseil valide à l'unanimité le nouveau règlement pour le marché local.

Délibération : vote pour à l'unanimité

16) Informations communautaires

17) Informations communales

Donata ROTH : la rentrée scolaire s'est bien passée, des dossiers arrivent après l'échéance d'inscription pour le centre de loisirs et la cantine, réception des dossiers fin août. Malheureusement un mail erroné a été envoyé par nos services le 27 juin dernier, à tous les parents pour confirmer une inscription et certains parents n'avaient pas envoyé les dossiers. M. Le Maire a rencontré 2 familles avec Donata. Les agents gèrent bien les situations et trouvent des solutions. La commission scolaire est prévue le 18 septembre prochain.

Marie-Anne SOLETTI : commission finance le 12 septembre prochain.

Patrick HEIDELBERGER : commission urbanisme, travaux et sécurité s'est déroulée le 09 septembre dernier, le compte rendu sera envoyé prochainement.

Cérémonie des nouveaux arrivants et le forum des associations ont eu lieu le 07 septembre, dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

18) Informations diverses

Choix de la carte de vœux 2025 (ci-joint, pièce n°12)

Dominique PORTEILLA informe

- Le Docteur Mona CHERIF va s'installer à Divonne, prenant la suite du Docteur Emilie DURAND. Elle consultera à temps complet.
- Pour le médecin de nationalité tunisienne, La Préfète est d'accord pour lui donner un titre de séjour de 10 ans. Véronique BAUDE a été très investie et a fait l'intermédiaire. Il doit prendre sa décision d'ici à la fin de semaine. Il faut commencer à réfléchir pour l'aider dans sa démarche de logement T3 ou T4.
- Une nouvelle orthophoniste va s'installer à la maison médicale, elle est en attente de documents.
- La fête de l'automne est organisée le 12 octobre prochain : concours de confiture et gâteaux aux pommes

Rappel des dates de fermeture de la route de Maconnex / Divonne : du 23 au 27 septembre prochain de 08h30 à 17h00.

Les demandes d'autorisation auprès de la préfecture sont en cours, pour Alexandre DAUNIS. Il sera prochainement équipé d'arme de défense : Tonfa télescopique et d'un projecteur de gel aérosol lacrymogène. Du 07 octobre 2024 au 21 mars 2025, il suit la formation garde champêtre. Durant cette période il aura des périodes de formation et des périodes de stage.

La famille Bruyant organise le week-end 21 et 22 septembre prochain une récolte de pommes, fabrication du jus et vente. Le bénéfice de la vente est redonné au CCAS.

Inauguration collègue d'Ornex le 21 septembre prochain.

La séance est levée à 22 heures 52

Fait à Versonnex, le 11 septembre 2024

Le maire,



Jacques DUBOUT

Secrétaire de séance

Patrick HEIDELBERGER

**Le prochain conseil municipal aura lieu :
Le 14 octobre à 20h30**

